

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs du Centre Pierre Janet applicables du 2 janvier au 31 décembre 2019 pour les consultations psy sont fixés conformément à la liste jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 juillet 2019

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le





TARIFS CONSULTATIONS CPJ

Tarifs 2019 applicables à compter du 02 Janvier au 31 Décembre 2019

		PATIENTS				
	TYPES DE CONSULTATIONS	CPJ		A DISTANCE	EXTERIEUR CPJ	
					Domicile/Travail	
1	Consultation classique Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	60 €	65 €	65 €	80 €	
2	Couple/Famille	65 €	65 €	65 €	85 €	
3	Coaching/ Psychologie Positive (1h)	100 €	110 €	110 €	120 €	
4	Cellule d'urgence (groupe - 3h) Suivi des personnes prises en charge				1100 € TTC 200 € TTC	
5	Bilan psychotechnique enfant Neurologie (forfait 3 séances)	210 €				
6	Bilan psychotechnique adulte (forfait 3 séances)	270 €				
7	Supervision individuelle (1h)	120€ /h			150 €/h	
8	Supervision de groupe (2 à 3h)	260 € /h TTC			260 € /h TTC	

		REMUNERATION INTERVENANTS	
	Intervenant	Frais de déplacement	
	40 €		20 €
	45 €		20 €
	70 €		20 €
	2RP : 100 € PSY : 750 €	Selon barème fiscal ( Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	
	150 €		
	200 €		
	CPJ/Domicile : 100 € CPJ/Lieu Travail : 120 €	Selon barème fiscal ( Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	
	200 €/h	Selon barème fiscal ( Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	

		Pour information	
	Prix de marché	Temps passé par intervenant en minutes / patient	
	entre 45€-70€		15
	entre 60€-80€		15
	100 € 1h		20
	650 €		60
	210 €		30
	270 €		30
	100 €		60
	250 €		60